



FO n'exclut ni la négociation ni l'action

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Les ordonnances réformant le Code du travail étaient annoncées par le candidat Macron, depuis élu président de la République, avec la volonté d'un renvoi au tout entreprise et une adoption très rapide (août). La première exigence de FO a été celle d'une concertation et d'un calendrier la permettant. Les ayant obtenus, le bureau confédéral est entré pleinement dans les discussions. Toutes nos équipes ont été mobilisées trois mois durant.

L'autre choix était de se mettre hors jeu, de se soumettre aux orientations les plus radicales et au timing annoncé, avec le risque que les appels ensuite à manifester apparaissent vains pour nombre de salariés.

Les stratégies syndicales n'étaient pas les mêmes. La CGT a lancé, avant même les concertations, un appel sans concerter les autres confédérations. La CFDT, elle, s'est dite déçue, notamment sur la gouvernance des entreprises.

Nous avons été entendus sur certains points importants, nous avons évité pas mal d'évolutions XXL. Il n'en reste pas moins des dispositions de régression sociale que nous rejetons.

Aujourd'hui, nous continuons d'intervenir sur les décrets et nous sommes particulièrement inquiets sur les moyens (en nombre de délégués et heures de délégation) dans le cadre de la fusion (non voulue par nous) des IRP. Si ces moyens sont insuffisants ce sera, de fait, une régression contraire à l'affichage gouvernemental sur le dialogue social. Ce sera obligatoirement une source supplémentaire de tensions.

Le film aurait pu être différent si les cinq confédérations – qui avaient défini des lignes

rouges communes début juin – avaient toutes activement discuté et décidé, ensemble, *in fine*, d'unité d'action possible.

Mais on l'a dit, sur ce dossier qui est essentiel ce sont aussi des rôles et des conceptions syndicales différentes qui se sont exprimés. Ces ordonnances seront publiées avant la fin du mois. Dans les semaines à venir d'autres dossiers majeurs vont être mis sur la table dont l'Assurance chômage, où nous n'accepterons notamment pas de remise en cause de droits pour les salariés et les chômeurs et où l'enjeu du paritarisme et du salaire différé seront centraux.

À juste titre, les fonctionnaires des trois fonctions publiques seront dans l'action le 10 octobre pour leurs conditions d'emploi et de salaire, leurs effectifs et pour garantir le service public républicain. Nous soutiendrons leur action de grèves et de manifestations du 10 octobre.

Les retraités Force Ouvrière seront aussi dans l'action le 28 septembre.

Nous n'avons jamais confondu unité d'action ponctuelle et syndicalisme rassemblé. De même, aucune considération politique extérieure au syndicat ne détermine notre comportement. Force Ouvrière est et restera libre et indépendante en appliquant son réformisme militant qui n'exclut ni la négociation ni l'action. Nous avons un cap et pour l'atteindre nous choisissons l'itinéraire. ▀

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter